



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
**Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)**

(Révision : 22/05/2020 ; Remplace : aucune)

**Section 1 Identification de la substance / préparation et de la Société / entreprise.**

**1.1 Identificateur de produit**

Type de produit : impression 3D

Nom commercial : Vericast OS

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations professionnelles : résine pour la production de coulée d'empreintes dentaires

Utilisations déconseillées : réservé à un usage professionnel.

**1.3 Coordonnées du fournisseur de la substance ou du mélange**

**Fabricant :**

Whip Mix Corporation

361 Farmington Avenue

Louisville, Kentucky, USA 40209

Numéro de téléphone d'urgence : (502) 637-1451

Numéro de télécopie : (502) 634-4512

**Importateur de l'UE :**

Whip Mix Europe GmbH

Wißstrasse 26 – 28

D – 44137 Dortmund

Allemagne

+49 (0) 231 / 567 70 8-0

**1.4 Numéro de téléphone d'urgence**

**Transports d'urgence :**

**CHEMTREC 1(800) 424-9300 (États-Unis et Canada)**

**Appels internationaux : 1- 703-527-3887 (les appels en PCV sont acceptés)**

**Autres informations produit :**

**www.whipmix.com**

**Section 2 Identification des dangers.**

**2.1 Classification du mélange :**

**Classification OSHA/WHMIS/SGH/CLP (1272/2008) :**

| Danger pour la santé   | Dangers physiques           | Dangers pour l'environnement                  |
|--|-----------------------------|---|
| Sensibilisation cutanée catégorie 1 (H317)<br>Toxicité reproductive catégorie 2 (H361) | Ne présentant pas un danger | Danger chronique aquatique catégorie 3 (H412) |

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Avertissement !



H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence :**

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P261 Éviter de respirer les brouillards, les vapeurs ou les aérosols.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection.  
 P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.  
 P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau savonneuse.  
 P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.  
 P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
 P405 Garder sous clef.  
 P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales et nationales.

2.3 Autres dangers : aucun

### Section 3 Composition / informations sur les composants.

| <u>Substance</u>  | <u>N° CAS /<br/>Numéro CE</u> | <u>%</u>  | <u>Classification CLP/SGH<br/>(1272/2008)</u>                                     |
|---|-------------------------------|-----------|---|
| 7,7,9(ou 7,9,9)-<br>triméthyl-4,13-dioxo-<br>3,14-dioxa-5,12-<br>diazahexadécane-<br>1,16-diyl<br>bisméthacrylate | 72869-86-4 /<br>276-957-5     | 10 à < 25 | Sens. cutanée cat. 1 H317<br>Aquatique chronique cat. 2 H411                      |
| Méthacrylate de<br>tétrahydrofurfuryle  | 2455-24-5 /<br>219-529-5      | 10 à 20   | Sens. cutanée cat. 1 H317<br>Repr. cat. 2 H361<br>Aquatique chronique cat. 3 H412 |
| Oxyde de<br>diphényle(2,4,6-<br>triméthylbenzoyl)<br>phosphine  | 75980-60-8 /<br>278-355-8     | 10 à 20   | Repr. cat. 2 H361   |

Voir la section 16 pour le texte intégral des classifications SGH.

### Section 4 Mesures de secours d'urgence.

#### 4.1 Description des mesures de secours d'urgence

**Inhalation** : déplacer la personne exposée à l'air frais. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

**Yeux** : rincer les yeux avec de grandes quantités d'eau pendant plusieurs minutes en tenant les paupières écartées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

**Peau** : laver avec de grandes quantités de savon et d'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste ou une réaction allergique se produit.

**Ingestion** : ne PAS provoquer des vomissements. Si de grandes quantités sont ingérées, consulter un médecin.

**4.2 Les principaux symptômes et effets, aigus et différés** : peut causer une irritation modérée des yeux. Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation. Peut provoquer une allergie cutanée. L'inhalation peut causer une légère irritation des voies respiratoires. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** : des soins médicaux immédiats ne sont pas requis.

### Section 5 Mesures de lutte contre l'incendie.

**5.1 Moyens d'extinction** : utiliser des moyens adaptés à l'environnement.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** : la combustion peut produire des oxydes de carbone et du phosphore.

**5.3 Conseils aux pompiers** : les pompiers doivent porter un équipement de secours complet et un appareil respiratoire autonome à pression positive homologué. Refroidir les récipients exposés au feu par pulvérisation d'eau.

### Section 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel.

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** : porter l'équipement de protection approprié. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

**6.2 Précautions environnementales** : signaler les déversements comme l'exigent les autorités locales et nationales.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** : ramasser ou essuyer et placer dans un récipient pour élimination. Laver la zone de déversement à l'eau savonneuse. Ne pas jeter dans les égouts !

**6.4 Référence à d'autres sections** : voir la section 8 pour équipement de protection individuelle et la section 13 pour informations sur l'élimination.

### Section 7 Manipulation et stockage.

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** : éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs. Porter des vêtements et de l'équipement de protection, tel que décrit dans la section 8. Utiliser avec une ventilation adéquate. Se laver soigneusement après manipulation. Tenir à l'écart des flammes et des sources d'inflammation.

**7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités** : stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé loin de la chaleur et isolé d'autres matériaux incompatibles. Maintenir le récipient fermé de manière étanche en cas de non-utilisation.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

**Utilisations industrielles** : aucune identifiée

**Utilisations professionnelles** : photopolymère

## Section 8 Contrôles de l'exposition / protection individuelle.

### 8.1 Paramètres de contrôle :

|  |              |
|--|--------------|
| 7,7,9(ou 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diyl bisméthacrylate | Aucun établi |
| Méthacrylate de tétrahydrofurfuryle  | Aucun établi |
| Oxyde de diphényle(2,4,6-triméthylbenzoyl) phosphine   | Aucun établi |

Voir les réglementations locales pour les limites d'exposition non énumérées ci-dessus.

### 8.2 Contrôles de l'exposition :

**Procédures de surveillance recommandées** : consulter un professionnel de la sécurité pour la surveillance de l'air.

**Contrôles d'ingénierie appropriés** : utiliser une ventilation aspirante adéquate, générale ou locale afin de maintenir les expositions en dessous des limites d'exposition professionnelle.

### Mesures de protection individuelle

**Protection respiratoire** : aucune normalement requise. Si les niveaux d'exposition sont excessifs ou une irritation se manifeste, il faudrait utiliser un appareil respiratoire anti-poussières / antibrouillards homologué, qui sera approprié à la forme et à la concentration des contaminants. Aux États-Unis, voir la réglementation OSHA, dans l'UE, voir les normes EN (EN 149 ou 405). La sélection et l'utilisation de l'équipement respiratoire doivent être conformes aux réglementations applicables et aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

**Protection de la peau** : porter des gants imperméables, comme le nitrile, pour prévenir le contact avec la peau. Dans l'UE, voir la norme EN 374.

**Protection des yeux** : il convient de porter des lunettes de protection contre les produits chimiques en cas de contact. Dans l'UE, voir la norme EN 166.

**Autres** : les vêtements de protection sont requis pour éviter le contact avec la peau.

## Section 9 Propriétés physiques et chimiques.

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Apparence** : liquide rouge

**Odeur** : caractéristique

**Seuil olfactif** : n'est pas disponible

**pH** : n'est pas disponible

**Point de fusion / point de congélation** : n'est pas disponible

**Point d'ébullition** : n'est pas disponible

**Point d'éclair** : > 302 °F (> 150 °C)  
**Inflammabilité (matières solides, gazeuses)** : non applicable  
**Limites d'inflammabilité** : LIE : n'est pas disponible  
**Pression de vapeur** : n'est pas disponible  
**Densité relative** : n'est pas disponible

**Coefficient de partage** : n-octanol / eau : n'est pas disponible  
**Température de décomposition** : n'est pas disponible  
**Propriétés explosives** : non applicable

**Taux d'évaporation** : n'est pas disponible

**LSE** : non applicable

**Densité de vapeur (l'air = 1)** : n'est pas disponible  
**Solubilité dans l'eau** : insoluble dans l'eau ; soluble dans la plupart des solvants organiques

**Température d'auto-inflammation** : n'est pas disponible

**Viscosité** : ca. 400 mPa\*s

**Propriétés oxydantes** : non applicable

**9.2 Autres informations** : aucune donnée disponible

## Section 10 Stabilité et réactivité.

**10.1 Réactivité** : ne devrait pas réagir dans des conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique** : stable dans des conditions normales d'utilisation.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : aucune connue.

**10.4 Conditions à éviter** : éviter la lumière.

**10.5 Matières incompatibles** : les peroxydes et autres composés radicalaires.

**10.6 Produits de décomposition dangereux** : la décomposition thermique produira des oxydes de carbone et des matériaux inconnus.

## Section 11 Informations toxicologiques.

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

#### Effets potentiels sur la santé :

**Yeux** : peut causer une légère irritation avec rougeur et larmoiement.

**Peau** : un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation et un dessèchement de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

**Ingestion** : de grandes quantités peuvent causer une irritation gastro-intestinale et des nausées.

**Inhalation** : l'inhalation de brouillards peut causer une irritation des yeux, du nez et des voies respiratoires supérieures.

**Effets chroniques sur la santé** : susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

**Cancérogénicité** : aucun des composants de ce produit n'est répertorié comme carcinogène par l'OSHA, le CIRC, le NTP ou le CLP UE.

**Sensibilisation** : il a été démontré que le 7,7,9(ou 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diyl bisméthacrylate et le méthacrylate de tétrahydrofuryle provoquent une sensibilisation.

**Mutagénicité** : aucun de ces composants n'a entraîné d'activité mutagène.

**Toxicité pour la reproduction** : susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

**Toxicité par aspiration** : la viscosité du produit ne répond pas aux critères de classification.

#### Données sur la toxicité aiguë :

7,7,9(ou 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diyl bisméthacrylate : DL 50 orale rat > 5 000 mg/kg, DL 50 cutanée rat > 2 000 mg/kg

Méthacrylate de tétrahydrofuryle : DL 50 orale rat 3 945 mg/kg

Oxyde de diphenyle(2,4,6-triméthylbenzoyl) phosphine : DL 50 orale rat > 5 000 mg/kg, DL 50 cutanée rat > 2 000 mg/kg

## Section 12 Données écologiques.

### 12.1 Écotoxicité :

7,7,9(ou 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diyl bisméthacrylate : 96 h CL50 Danio rerio 10,1 mg/L, 48 h CE 50 Daphnia magna > 1,2 mg/L

Méthacrylate de tétrahydrofurfuryle : 96 h CL 50 Pimephales promelas 34,7 mg/L, 48 h CE 50 Daphnia magna 97,3 mg/L, 72 h CE 50 Desmodesmus subspicatus 100 mg/L  
 Oxyde de diphenyle(2,4,6-triméthylbenzoyl) phosphine : 96 h CL 50 Cyprinus carpio 1,4 mg/L, 48 h CE 50 Daphnia magna 3,53 mg/L, 72 h CE 50 Pseudokirchneriella subcapitata > 2,01 mg/L

**12.2 Persistance et dégradabilité** : aucune donnée disponible.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** : aucune donnée disponible.

**12.4 Mobilité dans le sol** : aucune donnée disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB** : les composants ne répondent pas aux critères de PBT ou de vPvB.

**12.6 Autres effets néfastes** : ce produit devrait être nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Section 13 Considérations relatives à l'élimination.

**13.1 Méthodes de traitement des déchets** : éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

### Section 14 Informations relatives au transport.

|                      | 14.1 Numéro de l'ONU | 14.2 Désignation officielle de transport ONU | 14.3 Classe(s) de danger | 14.4 Groupe d'emballage | 14.5 Dangers pour l'environnement |
|----------------------|----------------------|--|--------------------------|-------------------------|-----------------------------------|
| US DOT (non en vrac) | Aucun                | Non réglementée                              |                          |                         |                                   |
| TMD Canada           | Aucun                | Non réglementée                              |                          |                         |                                   |
| ADR/RID UE           | Aucun                | Non réglementée                              |                          |                         |                                   |
| IMDG                 | Aucun                | Non réglementée                              |                          |                         |                                   |
| IATA/OACI            | Aucun                | Non réglementée                              |                          |                         |                                   |

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : non applicable

**14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe III de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC** : ne s'applique pas – le produit n'est transporté que sous forme préemballée.

### Section 15 Informations réglementaires.

**15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.**

#### Réglementations américaines

**Section 313 selon SARA (40 CFR 372)** : ce produit contient les substances nocives suivantes soumises aux exigences de déclaration par SARA 313 : aucune

**Section 311/312 selon SARA (40 CFR 370) catégories de danger** : voir la section 2 de la classification des dangers de l'OSHA.

**La loi CERCLA (Comprehensive Environmental Response and Liability Act) de 1980** : ce produit n'est pas soumis aux exigences de déclaration par la loi CERCLA. De nombreux États ont des exigences de déclaration plus strictes en cas de déversements. Signaler tout déversement conformément aux réglementations municipales, provinciales et fédérales en vigueur.

**La loi TSCA (Toxic Substance Control Act)** : tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire TSCA

**Californie** : ce produit contient les substances suivantes reconnues par l'État de la Californie pouvant causer le cancer et/ou la toxicité reproductive : aucune

#### Inventaires internationaux des produits chimiques

**Loi canadienne sur la protection de l'environnement** : tous les composants de ce produit sont répertoriés dans la

liste intérieure des substances (LIS) canadienne ou présentent une limitation de quantité.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : aucune requise

**16. Autres Informations.**

Cote HMIS : Santé 2\* Inflammabilité 1 Réactivité 0

*Danger : 4-Sévère ; 3-Sérieux ; 2-Modéré ; 1-Léger ; 0-Minimum*

Classification CLP/SGH et phrases H à titre de référence (voir la section 3)

Sens. cutanée cat. 1 Sensibilisation cutanée catégorie 1

Repr. cat. 2 Toxicité reproductive catégorie 2

Aquatique chronique cat. 2 Toxicité chronique aquatique catégorie 2

Aquatique chronique cat. 3 Toxicité chronique aquatique catégorie 3

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

|  |  |
|--|--|
| Établi(e) par : <i>Denise A. Deeds</i> | Traduction par : Global Languages & Cultures, Inc. |
| Date : le 22 mai 2020                  | Date : 21.08.20                                    |